



Problème avec mandataire qui gère mon studio à louer

Par **BELLEM**, le **23/01/2010** à **15:40**

Bonjour,
je souhaite mettre en vente mon studio que je louais à étudiant par l'intermédiaire du mandataire LAMY. Ce mandataire mettait à la disposition du locataire du mobilier. Je lui ai demandé d'enlever le mobilier pour pouvoir vendre mon studio. LAMY veut me facturer l'enlèvement du mobilier pour 200 euros. Je n'ai jamais rien signé pour leur demander de meubler, c'est de leur propre initiative. Le mandataire a-t-il le droit de me facturer l'enlèvement? A-t-il le droit de me proposer du mobilier cassé en plus? Peut-il me réclamer des indemnités, et à quel titre? (LAMY m'a fait perdre 8 mois de loyer pur 2010.)
Merci d'avance.